

N/REF : 14/10/2025 10H28 C:000502 I:16281
V/REF : 858959
V/Email reçu le Mardi 14/10/2025 à 10H28

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1014
IMMEUBLE : LE CHENE VERT -1014
LE CHENE VERT
.
35470 BAIN DE BRETAGNE

Rennes, le 31 Octobre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest
LOCALISATION : LE CHENE VERT - LOGT VACANT SUR PASS JUSQU'AU 28/10
APPART 7
MOTIF : CONSUEL + TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION
Donneur d'ordre : M. G QUITIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 28/10
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
APPAREIL GÉNÉRAL DE COMMANDE ET DE PROTECTION : PRÉSENT ET ACCESSIBLE
DISPOSITIF DIFFÉRENCIEL 30MA : PRÉSENT.
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITÉS : DISJONCTEURS ADAPTÉS SUR CHAQUE CIRCUIT.
LIAISON ÉQUIPOTENTIELLE DANS LA SALLE DE BAIN : PRÉSENTE.
MATÉRIELS VÉTUSTES OU DANGEREUX : 1 PRISE DE COURANT CUISINE ARRACHÉE DU MUR
CONDUCTEURS NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT : RIEN A SIGNALER
MISE HORS TENSION
RÉPARATION PRISE DE COURANT CHAMBRE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 29/10/25 à 15H02 M. G QUITIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.famil.consuel Instal.élect.	1	180,63		180,63
1,00	2.1.1-Rempl.Prise(s) encastrée	2	22,51		22,51
TOTAL H.T.					203,14
T.V.A. a 10,00%					20,31
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>223,45</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.